

En ce qui a trait à l'octroi des pouvoirs que les provinces réclament, je dois rappeler qu'il n'y a pas que le Québec qui en a plein le dos de la centralisation du gouvernement fédéral. Au fait, nous recevons des commentaires assez virulents des autres provinces, particulièrement de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan à ce sujet.

Alors, la province de Québec ne doit pas réclamer uniquement le pouvoir de distribuer les allocations de sécurité sociale, mais réclamer en même temps le pouvoir financier de le faire. C'est bien beau de parler d'autodétermination des provinces, mais il faut, en même temps, assurer à celles-ci le pouvoir de jouir de cette autodétermination et, à mon sens, le nœud du problème, actuellement, c'est la question financière.

A mon avis, les portes sont encore ouvertes aux discussions et aux négociations, et je crois que le gouvernement fédéral devrait aviser la province de Québec, comme toutes les autres, d'ailleurs, qu'il est prêt à sacrifier certains pouvoirs centraux. Nous avons dit, dans le passé et récemment, que le Canada sera un pays fort si ses provinces sont fortes, et je crois encore à ce dicton. Au fait, je crois que nous aurons des provinces fortes, si nous avons des Canadiens forts à l'intérieur de ces provinces.

Je crois que, contrairement à ce qu'on a compris, le premier ministre de la province de Québec n'a pas nécessairement cédé au chantage des marxistes qui ont dit, mercredi dernier, que si le Québec répondait affirmativement, il y aurait du feu et du sang, le 24 juin, fête nationale des Canadiens français. Je ne crois pas que le premier ministre Bourassa ait nécessairement cédé au chantage, mais je crois que le «non» a plutôt pris naissance à la conférence de Victoria.

* * *

● (11.30 a.m.)

LA DÉFENSE NATIONALE

LA LIMITATION DU PROGRAMME DE LA MILICE ESTUDIAN-TINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion sur une question urgente.

Il s'agit de la décision du gouvernement de réduire le programme de la milice pour les étudiants, qui a connu un immense succès l'an dernier. Plus de 90 p. 100 des 7,850 étudiants qui ont participé à ce programme l'ont trouvé utile et avantageux. Malgré ces résultats favorables, le gouvernement a réduit le programme cet été au lieu de l'intensifier comme il l'aurait dû à la suite du succès de l'an dernier et de la persistance du chômage élevé chez les étudiants. Je propose donc, appuyé par le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que la Chambre cite aujourd'hui le ministre de la Défense nationale à comparaître devant le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour expliquer la réduction des crédits affectés cette année au programme de la milice pour les étudiants.

[M. Laprise.]

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée par le député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe...

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité et la motion ne peut être mise en délibération.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PROJET D'INONDATION DE LA VALLÉE DU SKAGIT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre son consentement unanime pour présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. J'estime que la question est très urgente, que nous devrions nous en occuper sur-le-champ. Je propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M. Winch):

Que la Chambre exprime son opposition unanime à l'inondation projetée de la vallée de la rivière Skagit en Colombie-Britannique, et que cette décision de la Chambre des communes...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'impression que le député a déjà proposé cette motion à diverses reprises. Je doute qu'il soit régulier et conforme à l'esprit de la règle ou de la procédure parlementaire qu'un député propose la même motion jour après jour. J'en doute vraiment. Quoi qu'il en soit, les députés ont entendu la motion du député de Kootenay-Ouest (M. Harding). Sans me prononcer sur l'opportunité de présenter la même motion jour après jour, je demande à la Chambre si elle accorde son consentement unanime.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La Chambre n'est pas unanime.

QUESTIONS ORALES

LA CONSTITUTION

LE DÉLAI FIXÉ POUR L'ACCEPTATION DE LA CHARTE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): A la suite de la déclaration du premier ministre, je crois devoir lui demander s'il faut y voir un changement de sa position quant au délai fixé pour l'acceptation de la charte de Victoria. Doit-on en conclure que le gouvernement du Canada est prêt à prolonger ce délai, et que, si la province de Québec donnait son consentement dans un délai que le premier ministre qualifie de raisonnable, le gouvernement du Canada tenterait de réexaminer l'ensemble de cette question